

HARDBALL CONSTITUTIONNEL ET DERIVES ILLIBERALES A LA FRANÇAISE

PAR JULIEN LABARRE

3 MAI 2023

Le Gouvernement Macron s'adonne au « hardball constitutionnel »
-le détournement stratégique de dispositifs constitutionnels
à des fins partisans, en violation des normes implicites de la démocratie. Ceci
nuît au système démocratique français et renforce la défiance
envers les institutions, écrit Julien Labarre, doctorant à
l'Université de Californie—Santa Barbara.

Pour beaucoup, le traité de Lisbonne de 2009, adopté en dépit du référendum de 2005 et du refus de la constitution européenne, a créé une fracture dans le rapport qu'entretiennent les citoyens français avec leurs représentants. La récente réforme des retraites défendue par le gouvernement de Mme Borne a rouvert ces plaies et aggravé le mécontentement que ressentent beaucoup d'électeurs envers la démocratie. Si certains pointent du doigt l'anormalité de la procédure utilisée par le gouvernement pour adopter ce projet de loi, d'autres considèrent la réforme purement inconstitutionnelle.

Le Gouvernement Macron et l'Agressivité Constitutionnelle

Pourtant, la démocratie ne saurait reposer que sur des dispositifs constitutionnels. Sa légitimité dépend du respect de normes implicites par-delà les clivages partisans. À ce titre, il est fâcheux que personne n'ait à ce jour mentionné deux mots qui ont bourgeonné dans la littérature scientifique il y a déjà une vingtaine d'années : le « *hardball* constitutionnel ».

Proposé en 2004 par le politologue américain Mark Tushnet, le *hardball* constitutionnel, que l'on pourrait traduire par « agressivité constitutionnelle », fait référence au dévoiement de procédures constitutionnelles et parlementaires à des fins partisans, ceci en violation des normes implicites du jeu démocratique habituel. Par définition, le *hardball* constitutionnel n'est ni illégal ni inconstitutionnel. Il n'en demeure pas moins destructeur pour la démocratie. Le détournement du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, ainsi que le cadenassage des débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat à travers l'utilisation des articles 47-1, 44-3, et 49-3, et le passage de la réforme sans vote des députés, sont indiscutablement légaux. En revanche, le recours stratégique et simultané à ces prérogatives constitutionnelles dans le but d'empêcher la représentation nationale de délibérer et de s'exprimer, pose un grave précédent dans l'histoire politique française. En repoussant au maximum le cadre légal, le gouvernement s'est adonné à une pratique

jusqu'alors cantonnée aux démocraties illibérales ou fragilisées telles que la Hongrie de Viktor Orbán ou les États-Unis ; une pratique que beaucoup de politologues considèrent comme un signe avant-coureur du *backsliding* démocratique, c'est-à-dire la ré-autocratisation des régimes démocratiques.

Les agissements du gouvernement français font écho aux dérives partisans de la politique américaine. Démocrates et Républicains se prêtent depuis longtemps au tripatouillage des cartes électorales et refusent régulièrement de voter le budget du gouvernement américain dans le seul but d'y marquer des points contre l'adversaire. Cette dérive s'est brutalement aggravée lorsqu'en 2016, le patron des Républicains au Sénat, Mitch McConnell, annonça refuser d'auditionner tout candidat choisi par la Maison Blanche pour reprendre le siège laissé vacant par le décès du juge Antonin Scalia à la Cour Suprême. Cette exploitation agressive de la constitution a contribué à créer une situation politique si toxique que s'en est suivi l'assaut porté sur le Capitole le 6 janvier 2021, quelques jours avant l'intronisation du président-élu Biden. Cette tentative de coup d'état confirme les théories proposées par la science politique américaine : le *hardball* constitutionnel est un signe avant-coureur du déclin des démocraties.

Pour protéger la démocratie, il est indispensable que les acteurs du jeu politique s'engagent à respecter les normes implicites de notre démocratie, telles que la considération des corps intermédiaires, la condamnation de la violence, le respect du processus délibératif, ou encore la reconnaissance par le candidat défait de la victoire du gagnant.

Les Dérives Illibérales de la Démocratie Française

En détournant plusieurs dispositifs parlementaires et constitutionnels, le parti d'Emmanuel Macron a rompu avec les normes implicites de notre démocratie et signifié aux partis d'opposition que, désormais, la fin justifie les moyens.

Certains ont vu dans le refus du Président de la République de recevoir les partenaires sociaux la validation de la « jurisprudence gilets jaunes » : en France, le compromis social n'a de réalité qu'à travers la casse. Après des semaines de violence, le Président Macron avait annulé la taxe sur les carburants et posé **11.3 milliards d'euros** sur la table. Cette fois ci, plusieurs mois de manifestations pacifiques n'auront rien changé au **refus du Président de s'entretenir avec les leaders syndicaux**. Ceci ne s'était jamais vu, et ce nouveau précédent menace de remettre en question l'illégitimité de comportements jusqu'alors considérés comme intolérables en démocratie, comme le recours à la violence politique à des fins partisans.

De mémoire d'homme, la France n'avait connu de tels signes annonciateurs de *backsliding* démocratique depuis la guerre d'Algérie, à l'exception peut-être des prolongations excessives de l'état d'urgence à la suite des attentats de 2015. En démocratie, l'État dispose du monopole légitime de la violence. Toutefois, toute violence de l'État n'est pas légitime.

Le 23 mars 2023, **Amnesty International a dénoncé** l'utilisation abusive de la force dans la répression de manifestations pourtant autorisées. Ce ne fut pas la première fois. Déjà en

2018, Amnesty International condamnait la réponse « **extrêmement lourde** » de la France au mouvement des Gilets Jaunes. Dans son rapport sur l'état de la démocratie dans le monde, édition 2020, *The Economist* alertait sur les atteintes graves et répétées contre les libertés civiles, notamment la liberté de circulation. Le 12 avril, la Première Ministre s'est illustrée par **ses critiques à l'encontre de la Ligue des Droits de l'Homme** après qu'elle a condamné des actes de violences policières perpétrées dans le cadre de manifestations contre la réforme des retraites. Dans ce contexte, les événements récents à Sainte-Soline et **l'utilisation d'armes de guerre par les forces de l'ordre** attestent d'une forme de militarisation de la police qui, là encore, appelle à des comparaisons peu flatteuses et inquiète.

Le Président Macron tourne régulièrement ces accusations en ridicule, en opposant une fausse dichotomie entre démocratie et dictature. En 2021, pourtant, *The Economist* a **rétrogradé la France au stade de « démocratie défaillante »**.

En 1974, le sociologue britannique **Steven Lukes** décrivait comment le pouvoir ne s'exerce pas seulement à travers la décision ou la coercition, mais également à travers la restriction du discours public et de l'agenda politique. Dictier les termes du débat public permet d'en garder le contrôle. Le gouvernement et les oppositions s'écharpent depuis plusieurs semaines sur une question qui, à l'évidence, arrange tout le monde ; celle de la constitutionalité de la réforme. Le gouvernement s'accommode de la validation partielle du texte par le Conseil Constitutionnel, et qui lui permet d'appeler à ce que le pays aille de l'avant. La gauche embraye sur son thème habituel : la **monarchie présidentielle** et l'idée d'une énième République. Quant à l'extrême droite, cette question lui permet de continuer son entreprise de normalisation, en se posant en défenseur des institutions, et lui offre sur un plateau un programme clé-en-main : détricoter la réforme en 2027.

La démocratie vit du pluralisme et n'a de sens qu'à la condition de reconnaître les oppositions comme acteurs légitimes du débat démocratique. S'il est fort possible qu'à terme la résignation gagne les rangs des plus fervents opposants à la réforme des retraites, il n'est pas improbable que d'autres totems de notre système démocratique s'érodent à la suite de ce malheureux précédent. Plutôt que de dissenter sur la qualité de nos institutions, inquiétons-nous de la pratique qui en est faite et interrogeons-nous sur les normes implicites que nous souhaitons cultiver pour notre démocratie.

En savoir plus sur Julien Labarre

Julien Labarre est candidat au doctorat de sciences politiques et chargé d'enseignement à l'Université de Californie—Santa Barbara. Ses travaux portent sur la désinformation, l'étude comparative des systèmes médiatiques et les pathologies de la démocratie.